

Date de Convocation

22/11/2021

L'An Deux mil vingt et un le huit décembre à 20h00

Date d'affichage

22/11/2021

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers

Etaient présents : Mmes MARTEL Régine, DEPOIX Marie Claude ,Nathalie WATTELIER,

En exercice : 15

Stéphanie DEBEAUVAIS, LEBOURG Angélique, Catherine LEGRAND , Mrs Jean-Marie

présents : 13

DUMOUCHEL, Jacques LECOURT, François HURARD, Michel COURTOIS, Henri

HUSSON, Patrice LEFORT (Adrien COURTOIS et Régine BELLET)

votants : 13

M Michel COURTOIS est nommé secrétaire.

Excusés : 2

**CONVIVIO
Délibération n° 01 - 20210812**

Madame le maire propose au conseil municipal la convention de restauration de la société CONVIVIO – Convention proposant les tarifs suivants : 2.7556€ TTC (2.6119€ HT avec 5.5% de TVA) pour un déjeuner enfant et 3.0180€ (2.8607€ HT avec 5.5% de TVA) pour un déjeuner adulte. (pour mention complémentaire : Si le nombre réel des repas servis s'avérait inférieur à 5% de la fréquentation prévue, soit 9771 repas sur l'année, LE CLIENT s'engage à régler les charges fixes et imprévisibles évaluées à 0.70€ HT par couvert manquant)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention de CONVIVIO ainsi présentée.

**ACHAT D'UN LOCAL
Délibération n° 02 - 20210812**

Madame le maire revient sur le projet d'achat d'un local dans le but de soumettre à une enseigne de le louer et proposer la vente de produits locaux. Le local 9 Rue du Général De Gaulle est à vendre.

Madame le maire expose les avantages à acquérir ce bien pour ce genre de projet : centre de la commune, potentiel immobilier intéressant et agencement favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité Mme le maire à négocier le prix de ce local pour entreprendre le projet d'achat d'un local pour vente de produit locaux par un tiers. Il autorise un montant maximum à la négociation n'excédant pas 135 000€ . Il autorise Mme le maire à faire toutes les démarches nécessaires et signer tout acte afférant à ce dossier.

**AMORTISSEMENT REGIE TRANSPORTS
Délibération n° 03 - 20210812**

Madame le maire propose les écritures d'amortissements pour la régie des transports exercice 2021 ,comme suit :

Subvention (Recette) → c/13913 à hauteur de 2 389.97€ et c/777 → 2 389.97€

Dépenses (Bus) → c/6811 à hauteur de 3 810.52€ et c/28182 → 3 810.52€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les écritures d'amortissement proposées.

DEFICIT INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT
Délibération n° 04 - 20210812

Afin de reprendre le déficit d'investissement à reporter sur le budget primitif 2021 assainissement : 29759.32€ au lieu de 29 758€, Madame le maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre 001 Dépenses +1.32€

Chapitre 10 Article 1068 : -1.32€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les écritures proposées.

BENEFICE SUITE CLOTURE BUDGETS SPANC ET BELLEVUE
Délibération n° 05 - 20210812

Suite à la clôture des budgets SPANC et BELLEVUE, Mme le maire propose d'intégrer au budget communal EXCEDENT de fonctionnement Bellevue : 126 088.49€

DEFICIT de fonctionnement SPANC : -24 896.78€

Pour cela elle propose les écritures suivantes :

DEPENSES c/615221 : +50 000

DEPENSES c/615228 : +51 191.71€

RECETTES C/101 191.71€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les écritures proposées.

PARTICIPATION CLASSE ULIS NEUFCHATEL EN BRAY 2020
Délibération n° 06 - 20210812

Mme le maire demande la prise en charge de frais de scolarité pour un enfants en classe Ulis de Neufchâtel en Bray sur l'année 2020/2021 à hauteur de 497€ afin de régler le titre 1151 envoyé par le Trésor Public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement de ce titre et la prise en charge de ces frais.

ADMISSION EN NON VALEUR
Délibération n° 07 - 20210812

Mme le maire annonce une créance à recouvrer d'un montant de 823.68€ - Une admission en non valeur est demandée pour ce montant dans le cadre de factures impayées par deux tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non valeur pour un montant de 823.95€

FRAIS DE CHAUFFAGE SDIS
Délibération n° 08 - 20210812

Mme le maire revient sur les frais de chauffage à rembourser au SDIS pour la caserne des pompiers à hauteur de 6942.07€ (titres 1080 – 1081 exercice 2018 / titres 865-753 exercice 2019).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement des frais de chauffage aux SDIS à hauteur de 6 942.07€

Mme le maire revient sur la consommation d'eau du même local, à savoir la caserne des pompiers comme suit :
Prix du m3 en 2002 : 3.10€ prix du m3 en 2019 : 4.40€ soit une moyenne de 3.75€ → Pour une consommation de 600.71 m3 le règlement à faire valoir auprès du SDIS est donc de 600.71 x 3.75€ soit 2 252.66€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de règlement de 2 252.66€ auprès du SDIS pour la consommation d'eau de 2002 à 2019

JARDIN DES POMMIERS - INTÉGRATION
Délibération n° 09 - 20210812

Mme le maire propose les écritures d'intégration du lotissement du jardin des pommiers comme suit :
DEPENSE Mandat c/3355-040 : 9 238.75€ et c/3555-040 : 161 178.76€
RECETTE Titre c/7133-042 : 9 238.75€ et c/71355-042 : 161 178.76€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les écritures proposées.

DEVIS JNCP 2021
Délibération n° 10- 20210812

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis 202112-495686 – 434288 pour 155€ en ce qui concerne l'animation des unions commerciales industrielles et artisanales.

BON ALIMENTAIRE NOVEMBRE 2021
Délibération n° 11 - 20210812

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les deux bons de 50€ remis à une habitante de la commune ; achat de premières nécessités au magasin U Express de Londinières.

BILAN TELETHON
Délibération n° 12 - 20210812

Mme le maire dresse le bilan du Téléthon 2021 et annonce un don à hauteur de 3969€ pour cette cause.

CIRQUE CCAS
Délibération n° 13 - 20210812

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de confirmation de réservation pour le cirque de Noël sur glace à hauteur de 352€

AMENAGEMENT RUE NOUVELLE ET RUE COURMONT
Délibération n° 14 - 20210812

Madame le maire présente les travaux d'aménagement des « rue nouvelle » et « rue du courmont », afin de poursuivre le dossier et engager la procédure adéquate, il est nécessaire d'engager un appel d'offres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer tous documents nécessaires relatifs à cette affaire, il autorise la société V3D CONCEPT à lancer le dossier de consultation des entreprises et autorise Mme le maire à engager toutes les demandes d'aides possibles concernant ce projet.

INTEGRATION COMMUNE AU CTEC
Délibération n° 15 - 20210812

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'intégration de la commune au CTEC de l'Arques, il accepte que la commune intègre le contrat de territoire eau et climat du syndicat de l'Arques, il accepte que soit inclus dans cette convention la procédure de révision de l'autorisation de prélever (Modification de la déclaration d'utilité publique) ainsi que la délimitation de notre bassin d'alimentation de captage.

HYGIENISATION DES BOUES
Délibération n° 16 - 20210812

Mme le maire présente le dossier hygiénisation des boues par déshydratation et compostage et présente la facture de l'entreprise CARRU VIDANGE pour un montant de 13318€ HT et de l'entreprise BRAY COMPOST pour un montant de 1456,20€ HT. Une partie est subventionnée à hauteur de 80% par l'agence de l'eau. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Mme le maire à demander la subvention auprès de l'agence de l'eau – et à signer tout document afférant à ce dossier. Il autorise le devis n° 2019472 de CARRU VIDANGE pour l'hygiénisation des boues en fin d'année 2021 – la demande de subvention prendra compte de cette nouvelle dépense.

DEVIS EN COURS
Délibération n° 17 - 20210812

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société PC BUREAUTIQUE pour le copieur de l'école primaire. Devis à hauteur de 2000€ HT pour le copieur - contrat de maintenance à hauteur de 0.008€ HT pour copie noir et blanc– (Si besoin de la couleur : 0.06€ HT la copie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société NLC DECO à hauteur de 2105€ HT pour les décorations de Noël

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet d'acheter une balayeuse à hauteur de 8500€ HT en référence au devis n° 004822 de la société ITT VIMO. Il autorise les demandes de subvention qui se rattachent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet d'achat selon le devis n° 3 de la société BERRENGER à hauteur de 4025€ pour les Buts de football. Il autorise les demandes de subvention qui se rattachent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet d'achat selon le devis de la société RENOV'SPORT à hauteur de 9600€ pour l'installation d'un Pare-ballons. Il autorise les demandes de subvention qui se rattachent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet d'achat selon le devis de la société RENOV'SPORT à hauteur de 2580€ pour la régénération d'automne du terrain de foot. Il autorise les demandes de subvention qui se rattachent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat selon le devis de la société GAUTIER PUB à hauteur de 400€ pour l'achat de planches à déposer sur les concessions en état d'abandon.

Délibération sur les devis en cours acceptée à l'unanimité des membres présents.

RECENSEMENT DE LA POPULATION
Délibération n° 18 - 20210812

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la rédaction des arrêtés des agents recenseurs suivant :
THROUDE Juliette – SERAFIN Séverine – LHERMITTE Séverine

CDG76 PROTECTION COMPLEMENTAIRE
Délibération n° 19 - 20210812

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le rapport dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante sur la protection des données proposé par le CDG 76 concernant les nouvelles obligations en matière de protection sociale complémentaire – Rapport annexé à la délibération.

PROJET RESEAU GAZ EURETEQ
Délibération n° 20 - 20210812

Après en avoir délibéré, *le conseil municipal affirme avoir eu connaissance* du projet concernant l'étude de tracé d'une extension du réseau gaz, pour le compte de GRDF, dans le Département de Seine-Maritime, qui traverse la commune de Londinières. Il ne s'oppose pas à cette étude et laisse le soin à Mme le maire de suivre ces études et éléments de ce dossier de près. Dès que possible les éléments seront relatés au conseil municipal.

APPLICATION MY CITYPOCKET
Délibération n° 21 - 20210812

Après en avoir délibéré, *le conseil municipal accepte* le devis n° SO45803 de la société ÉLANCITÉ pour l'abonnement annuel à l'application MY CityPocket à hauteur de 99€

AFFAIRES COURANTES
Délibération n° 22 - 20210812

- 1) Mme le maire annonce que les vœux 2022 sont annulés.
- 2) Mme le maire revient sur le projet éolien en cours sur la commune et l'avancée du projet – Mme le maire relate les éléments du PTER à savoir que désormais une motion a été votée afin de cibler les zones propices à l'installation d'éoliennes et de ce fait éviter les zones défavorables à l'implantation d'un tel projet.
- 3) Mme le maire demande la mise en place d'une commission « chemins » - Sont donc nommés, après délibération : Madame Armelle BILOQUET - Monsieur DUMOUCHEL Jean-Marie – Monsieur Jacque LECOURT– Monsieur HURARD François – Monsieur LEFORT Patrice – Madame DEBEAUVAIS Stéphanie – Monsieur BOLINGUE Daniel – Monsieur DUPUIS Claude.
- 4) Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commission chemin répertorie les chemins de la commune pour être capable d'identifier les chemins :
 - actuellement ouverts et utiles
 - ceux entretenus par la commune
 - ceux faisant partie des chemins de randonnées.
 - Ceux aujourd'hui disparus
 - Ceux non entretenus depuis longtemps car plus d'utilité

Le conseil municipal prévoit ensuite une rencontre avec les agriculteurs pour transférer les anciens chemins afin de créer des voies piétonnes et ainsi mettre à jour le cadastre.
- 5) Mme le maire revient sur la cérémonie de remise des livres « Londinières La Belle Époque » le samedi 4 décembre 2021 ; Elle rappelle que la commune a commandé 100 livres – Livres qui seront offerts lors de cérémonies ou autres occasions à offrir aux habitants. Le conseil municipal valide cet achat et ce mode de remise cadeau pour certaines occasions aux habitants.
- 6) Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque 1028260 pour un montant de 330.86€ de la part de GROUPAMA correspondant au remboursement du remplacement de la vitre arrière sur le véhicule communal.

QUESTIONS DIVERSES
Délibération n° 23 - 20210812

Monsieur HURARD demande si le projet d'installer un kiosque à pizza est concevable dans la commune ; Mme le maire répond qu'elle va prendre attache auprès des commerçants de la commune pour en connaître leur ressenti.

Mme DEPOIX signale deux poubelles systématiquement sur la route dans la rue de la locardie.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 22h30.